

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1140

6 mai 2014

### SOMMAIRE

Accelya International S.A. ....	54719	Rho Ventures VI Luxembourg Holdings, S.à r.l. ....	54675
Adams Holding S.A. ....	54685	RH Paris 1 S.à r.l. ....	54676
Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l. ....	54711	RH Paris 2 S.à r.l. ....	54676
AMR Energy Services S.à r.l. ....	54687	Rice BidCo S.à r.l. ....	54674
B&B Platinum SPF ....	54709	Samsonite International S.A. ....	54675
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l. .....	54719	Sandhill Investing S.A.-SPF ....	54676
DIF Infra 3 Holding Luxembourg S.à r.l. .....	54700	Sanguine Investments S.A. ....	54677
Elterevereenegung vun der Regionalschoul Uewersauer a.s.b.l. ....	54716	Saqr Qatar (Luxembourg) S.A. ....	54720
Jugendinitiative Boermeréng ....	54678	Saveurs Lao Thai S.à r.l. ....	54676
O Cancioneiro Do Alto Minho ....	54697	Scandal S.à r.l. ....	54677
Premium Advisory Partners S.A. ....	54675	Scandal S.à r.l. ....	54677
Prevision S.A. ....	54674	Silven Properties S.à r.l. ....	54720
Property Estate Development S.A. ....	54674	Sotis Entertainment S.à r.l. ....	54720
Regata Investments S.A. ....	54675	Studio Boulogne TE S.à r.l. ....	54674
Resort & Real Estate Investment S.à r.l. .....	54677	Top Twenty S.à r.l. ....	54682
Resort & Real Estate Investment S.à r.l. .....	54675	Veyance Technologies Luxembourg S. à r.l. .....	54680
		Walufi S.A., SPF ....	54684

**Studio Boulogne TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 157.359.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014034987/10.

(140039467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Prevision S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 169.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034947/10.

(140039108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Property Estate Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 180.559.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014034949/10.

(140039618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Rice BidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 180.101.

**EXTRAIT**

En date du 27 février 2014, l'associé unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B, avec effet immédiat et ce pour une période illimitée:

- Dr. Thomas Hartmut BRÜCKNER, ayant pour adresse 17 Jägerstrasse, Stadtteil Durlach, 76227 Karlsruhe, Allemagne;  
et

- Mr Christoph Manfred ANDERS, ayant pour adresse Beethovenstraße 11, 31180 Giesen, Allemagne.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Lars FRANKFELT, en tant que gérant de catégorie A;

- Michiel KRAMER, en tant que gérant de catégorie B;

- Heiko DIMMERLING, en tant que gérant de catégorie B;

- Dr. Thomas Hartmut BRÜCKNER, en tant que gérant de catégorie B; et

- Christoph Manfred ANDERS, en tant que gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Rice BidCo S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014034957/24.

(140039298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Premium Advisory Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.  
R.C.S. Luxembourg B 136.449.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014034945/10.

(140039005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Rho Ventures VI Luxembourg Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 151.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014034956/10.

(140039563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Samsonite International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 159.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014034995/10.

(140039598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Regata Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 20.859.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2014034963/13.

(140038989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Resort & Real Estate Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 93.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RESORT & REAL ESTATE INVESTMENT S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014034965/11.

(140039675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**RH Paris 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 136.967.

—  
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 09/04/2008

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 14 février 2014, il résulte que:

- Esbelta De Freitas a démissionné de sa fonction de gérant B de classe B avec effet au 14 février 2014;  
- Matthieu Groetzinger né le 29 avril 1982 à Bourg Saint Maurice (France) demeurant professionnellement au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Luxembourg) a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 14 février 2014 pour une durée indéterminée;

- André Linder a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 18 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RH Paris 1 S.à r.l.*

Référence de publication: 2014034967/17.

(140039401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**RH Paris 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.140,00.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 136.968.

—  
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 09/04/2008

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 14 février 2014, il résulte que:

- Esbelta De Freitas a démissionné de sa fonction de gérant B de classe B avec effet au 14 février 2014;  
- Matthieu Groetzinger né le 29 avril 1982 à Bourg Saint Maurice (France) demeurant professionnellement au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Luxembourg) a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 14 février 2014 pour une durée indéterminée;

- André Linder a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 18 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RH Paris 2 S.à r.l.*

Référence de publication: 2014034968/17.

(140039418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Sandhill Investing S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.605.

—  
Les comptes annuels au 19 Février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034996/10.

(140039812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Saveurs Lao Thai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.038.

—  
Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034998/10.

(140039557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Sanguine Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 155.319.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société le 14 février 2014*

1. La démission de Monsieur Tomas Julin, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 3 février 2014.

2. Madame Ana Dias, née le 12 juillet 1968 à Penafiel, Portugal, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été cooptée en tant que nouveau administrateur de la Société, avec effet au 3 février 2014, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016. Le mandat de Madame Ana Dias sera confirmé lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Sanguine Investments S.A.  
Un mandataire

Référence de publication: 2014034972/17.

(140039465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Resort & Real Estate Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 93.127.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 25 février 2014*

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Veuillez noter que les adresses professionnelles de Madame Valérie PECHON, Madame Ingrid CERNICCHI et de Madame Laurence BIVER, gérants, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes  
Pour RESORT & REAL ESTATE INVESTMENT S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014034964/17.

(140039635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Scandal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 72, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 60.815.

—  
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014035001/10.

(140039445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Scandal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 72, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 60.815.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014035000/10.

(140039273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

## **JIB, Jugendinitiative Boermeréng, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5692 Elvange, 1, Schrengergaass.

R.C.S. Luxembourg F 9.858.

### — STATUTEN

#### **I. Bezeichnung Sitz**

**Art. 1.** Der am 3. Januar 1995 gegründete Verein trägt den

Namen „Jugendinitiative Boermeréng“, kurz: JIB.

Am 20.12.2013 wurde während der alljährlichen Generalversammlung beschlosser eine Vereinigung ohne Gewinnzweck (A.s.b.l.), gemäß des Gesetzes vom 21.04.1928. zu gründen.

Der Verein hat seinen Sitz in der Schrengergaass 1, L-5692 Elvange.

#### **II. Zweck**

**Art. 2.** Der Verein hat zum Zweck:

- Eine enge kameradschaftliche Verbindung der Mitglieder zu gewährleisten.
- Die Interessen seiner Mitglieder zu wahren und verteidigen.
- Das Solidaritätsgefühl der Mitglieder zu entwickeln und das gegenseitige Kameradschaftsgefühl zu fordern.
- Dem gegenseitigen Verstehen unter den Völkern zu dienen.
- Einen Teil des Einkommens einer wohltätigen Gesellschaft zu überweisen.

#### **III. Dauer**

**Art. 3.** Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt.

#### **IV. Zusammensetzung**

**Art. 4.** Der Verein besteht aus aktiven Mitgliedern und aus Ehrenmitgliedern

a) Aktive Mitglieder sind alle Jugendlichen die folgende Statuten annehmen und die vorgesehenen Bedingungen zur Aufnahme erfüllt haben.

b) Zu Ehrenmitgliedern können ernannt werden, solche Personen, die dem Verein besondere Dienste geleistet haben.

Weiter können Personen oder Firmen diese Ernennung erhalten, wenn sie den vom Vorstand festzusetzenden Beitrag entrichten.

#### **V. Aufnahmebedingungen**

**Art. 5.** Mitglieder des Vereins können männliche und weibliche Jugendliche vom 16. Lebensjahr an werden, welche bei der Gestaltung der Jugendarbeit aktiv mitwirken wollen.

**Art. 6.** Jeder Jugendliche muss jährlich einen Beitrag, in Höhe von maximal 20€ entrichten. Dieser Beitrag wird vom Vorstand festgelegt.

**Art. 7** Der Aufnahmeantrag muss mündlich an ein Vorstandsmitglied entrichtet werden. Über die Aufnahme entscheidet der Vorstand in geheimer Abstimmung nach absoluter Stimmenmehrheit.

#### **VI. Mitglieder**

**Art. 8.** Beim Eintritt in den Verein wird jedem Mitglied ein Exemplar der Statuten überreicht, wodurch er/sie sich deren Beobachtung verpflichtet.

**Art. 9.** Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt.

**Art. 10.** Die Mitgliedschaft erlischt:

a) Durch freiwilliges Austreten

Der Austritt kann jederzeit erfolgen und zwar durch mündliche Kündigung des Mitglieds.

b) Durch Ausschließung

Bei schwerwiegenden Gründen ist der Vorstand berechtigt, durch geheime Abstimmung nach absoluter Stimmenmehrheit den Ausschluss eines Mitglieds auszusprechen.

#### **VII. Pflichten der Mitglieder**

**Art. 11.** Die Mitglieder des Klubs haben die Pflicht:

a) Die Bestimmung der Vereinsstatuten zu befolgen

b) Den Weisungen, Beschlüssen und Anordnungen des Vorstandes rechtzeitig nachzukommen.

## VIII. Rechte der Mitglieder

**Art. 12.** Die Mitglieder haben das Recht:

- a) An den Versammlungen ebenso wie an der Generalversammlung teilzunehmen und ihr Stimmrecht geltend zu machen.
- b) Nach Maßgaben der Statuten sowie der Vereinsbeschlüsse an den Begünstigungen des Vereins teilzunehmen.
- c) Ihre Stimmrechte persönlich geltend zu machen (kann nicht auf andere übertragen werden).

## IX. Verwaltung

**Art. 13.** Die Organe des Vereins sind:

- a) Der Vorstand
- b) Die Mitglieder
- c) Unter den Mitgliedern werden 2 Kassenprüfer ausgemacht.

## X. Der Vorstand

**Art. 14.** Der Verein wird durch einen Vorstand geleitet. Dieser besteht aus 7 Mitgliedern:

1 Präsident(in), 1 Vizepräsident(in), 1 Sekretär(in), 1 Kassierer(in) und 3 Beigeordnete.

Kandidaten für das Vorstandsamt müssen dem Präsidenten die Kandidatur schriftlich oder mündlich wenigstens eine Woche vor den Wahlen mitteilen.

**Art. 15.** Die 7 Vorstandsmitglieder werden geheim und mit absoluter Mehrheit gewählt. Der Präsident wird vom Vorstand gewählt.

**Art. 16.** Bei Stimmgleichheit zwischen zwei Kandidaten wird die Abstimmung wiederholt bis die notwendige Mehrheit erzielt ist.

**Art. 17.** Die Vorstandsmitglieder verteilen die Vorstandsämter unter sich.

**Art. 18.** Die Mitglieder des Vorstandes werden jedes Jahr während der Generalversammlung gewählt. Wiederwahl ist zulässig.

**Art. 19.** Der Vorstand tritt wenigstens 6-mal im Jahr zusammen oder wenn die Mehrheit der Vorstandsmitglieder es verlangt. Der Vorstand ist beschlussfähig wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend ist. Falls ein Vorstandsmitglied mehr als 3-mal unentschuldigt bei einer Vorstandsversammlung fehlt ist es den anderen Vorstandsmitgliedern erlaubt, bei absoluter Stimmenmehrheit, den Betroffenen des Vorstandes zu verweisen. Nach dem Verweis eines Vorstandsmitglieds erfolgen Neuwahlen um denjenigen zu ersetzen.

**Art. 20.** Der Präsident hat die Geschäftsführung zu überwachen und alles anzuordnen was dem Verein gehört. Der Präsident oder sein Stellvertreter eröffnet und schließt die Versammlung und hat während dieser für Ruhe und Ordnung zu sorgen.

**Art. 21.** Der Vizepräsident tritt bei Abwesenheit des Präsidenten in dessen Rechte und Pflichten.

**Art. 22.** Zu den Befugnissen des Sekretärs gehören die Verwaltung des Schriftwechsels sowie die Einberufung von Versammlungen im Auftrage des Präsidenten. Der Sekretär bewahrt die Archive auf und gibt in der alljährlichen Generalversammlung einen Bericht über die Tätigkeit der vergangenen Amtsperiode. Der Sekretär ist befugt, die Schriftstücke welche die Geschäfte betreffen, alleine zu unterzeichnen. Für alle anderen Schriftstücke ist ebenfalls die Unterschrift des Präsidenten erforderlich.

**Art. 23.** Der Kassierer verwaltet das Vermögen des Vereins und führt die Kassenbücher. In der Generalversammlung legt er Rechenschaft ab und gibt Aufschluss über den Vermögensstand des Vereins. Die Kassenbücher sind von dem Kassierer zu jeder Zeit zur Verfügung des Vorstandes zu halten. Der Kassierer ist haftbar für alle ihm übergebenen Gelder.

**Art. 24.** Aufgabe des Kassenprüfers ist es, sich der ordnungsgemäßen Kassenführung zu versichern, darüber einen Bericht zu verfassen und diesen bei der Generalversammlung zu verlesen um somit den Vorstand zu entlasten. Kassenprüfer dürfen nicht Teil des Vorstands sein.

## XI. Versammlungen

**Art. 25.** Versammlungen finden statt so oft sich die Notwendigkeit ergibt.

## XII. Generalversammlung

**Art. 26.** Die Generalversammlung vereinigt in sich die Gesamtheit der Interessen des Vereins. Alljährlich muss die Generalversammlung im Monat Dezember stattfinden.

**Art. 27.** Die Rechte die den Mitgliedern in den Angelegenheiten des Vereins zustehen werden in der Generalversammlung durch Beschlussfassung der verschiedenen Mitglieder ausgeübt. Die in vorgeschriebener Weise gefassten Beschlüsse sind bindend auch für die Mitglieder die der Versammlung nicht beigewohnt haben.

**Art. 28.** Die Beschlüsse der Generalversammlung werden mit absoluter Stimmenmehrheit gefasst. Bei Abänderung der Statuten ist eine absolute Mehrheit erforderlich. Jedes Mitglied hat nur eine Stimme.

**Art. 29.** Die Generalversammlung wird vom Vorstand schriftlich einberufen. Mit der Einberufung ist gleichzeitig die Tagesordnung bekannt zu machen. Das Geschäftsjahr dauert von einer Generalversammlung bis zu der Darauffolgenden.

**Art. 30.** Die außerordentliche Generalversammlung wird durch den Vorstand auf eigene Initiative oder nach schriftlichem Antrag der absoluten Mehrheit der Mitglieder hin einberufen.

### **XIII. Vermögen**

**Art. 31.** Alles bewegliche und unbewegliche Vermögen des Vereins ist Gesamteigentum sämtlicher Mitglieder. Dasselbe gilt für alle späteren Anschaffungen.

**Art. 32.** Das Vermögen des Vereins kann ohne Erlaubnis des Vorstands nicht aus dem Vereinslokal entfernt werden. In keinem Fall ist es erlaubt dieselben ohne Einverständnis des Vorstands zu Privatzwecken zu gebrauchen. Jedes Mitglied ist für alle ihm anvertrauten Gegenstände verantwortlich.

**Art. 33.** Beim Austritt aus dem Verein ist jedes Mitglied verpflichtet die ihm anvertrauten Gegenstände innerhalb kürzester Zeit dem Vorstand ordnungsgemäß abzuliefern.

**Art. 34.** Die Auflösung des Vereins erfolgt durch Beschluss der Generalversammlung. In dem Fall wird das restliche Vermögen einer wohltätigen Gesellschaft zugeteilt.

### **XIV. Allgemeine Verfügung**

**Art. 35.** Diese Statuten, die den Ausgangspunkt des Vereins bilden, können nur während der alljährlichen, oder einer außerordentlichen, Generalversammlung geändert werden.

Référence de publication: 2014032051/121.

(140035441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

### **Veyance Technologies Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.040.074,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.207.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### **THERE APPEARED:**

Veyance Technologies, Inc., a corporation, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4320494, having its registered office at 1209, Orange Street, New Castle Country, DE-19801 Delaware, United States of America,

here represented by Ms Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg;

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Veyance Technologies Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 128.207, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1445 dated 13 July 2007. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 17 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 210 dated 1 February 2010 (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital of the Company declares having waived any notice requirement, the general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Amendment of article 16 of the articles of association of the Company; and

2. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:



*Sole resolution*

The general meeting resolves the amendment of article 16 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

“ **Art. 16.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, or these articles of association do not allow to be distributed.

Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, and these articles of association.”

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français**

L'an deux mille treize, le huit décembre.

Par devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

**A COMPARU:**

Veyance Technologies, Inc., une corporation constituée et existant en vertu des lois de l'État du Delaware, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4320494, ayant son siège social au 1209, Orange Street, New Castle Country, DE-19801 Delaware, Etats Unis d'Amérique,

représentée par Mademoiselle Alix van der Wielen, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg,

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Veyance Technologies Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.207, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1445 en date du 13 juillet 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 210 en date du 1 février 2010 (la "Société").

La comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article 16 des statuts de la Société; et
2. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 16.** Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes

destinées à être affectées à une réserve dont la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou les présents statuts interdisent la distribution.

Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et aux présents statuts.»

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. VAN DER WIELEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 201. Relation: LAC/2013/60148. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014032011/103.

(140035093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

### **Top Twenty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.759.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Madame Marinela CIORNEA, commerçante, demeurant à L-1243 Luxembourg, 54, rue Félix de Blochausen.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de TOP TWENTY S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Madame Marinela CIORNEA, commerçante, demeurant à L-1243 Luxembourg, 54, rue Félix de Blochausen.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

*Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014.

*Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Marinela CIORNEA, commerçante, née à Botosani (Roumanie), le 15 mai 1975, demeurant à L-1243 Luxembourg, 54, rue Félix de Blochausen.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2310 Luxembourg, 8, rue Pasteur.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CIORNEA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 février 2014. Relation: ECH/2014/370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014032001/115.

(140035037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**Walufi S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.627.

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial WALUFI S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 60.627,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 671 du 1<sup>er</sup> décembre 1997, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2064 du 21 octobre 2009.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six cent cinquante (650) actions d'une valeur nominale de mille cinq cent vingt-cinq euros (€ 1.525,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de neuf cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros (€ 991.250,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 janvier 2014. Relation: EAC/2014/245. Reçu douze euros 12,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032023/59.

(140035233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

**Adams Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 91.879.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December,  
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mr. Miguel Aiguadé Pfeffermann, a Spanish citizen, born on February 4, 1963, residing at Can Mateu 33, 08329 Teià, Spain, with passport number AA 315012 (the 'Sole Shareholder'),

hereby duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) existing under the name of Adams Holding S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91879, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the 'Company');
- it holds all the shares in the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) existing under the name of Adams Holding S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91879, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the 'Company');
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated February 17, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- No 336 of March 28, 2003;
- the articles of association of the Company have been amended by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on January 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 530 of April 4, 2007;
- the Company's capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) represented by 310 (three hundred ten) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company for their mandate from the date of their appointment up to the date of the present meeting;
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company, and
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente décembre.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mr. Miguel Aiguadé Pfeffermann, un résident espagnol, résidant à Can Mateu 33, 08329 Teià, Espagne, avec numéro de passport AA 315012 (the 'Actionnaire Unique'),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO DA-CHAO CONDE, employée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- le comparant détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination Adams Holding S.A. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91879, avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la 'Société');
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 17 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 336 du 28 mars 2003;
- les statuts de la Société ont été modifiés par un acte notarié reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 530 du 4 avril 2007;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 31,000 (trente mille Euros) représenté par 310 (trois cent dix Euros) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune;



- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- le comparant a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- le comparant donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente assemblée;
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société, et
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2014. Relation: EAC/2014/494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032075/98.

(140035963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

### **AMR Energy Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 184.838.

#### STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Amromco Lux II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of sixty-two thousand six hundred fifty-seven Romanian new leu (RON 62,657.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 161397.

here represented by Annick Braquet, employee of Notary Henri Hellinckx, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "AMR Energy Services S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company's corporate object also consists in the purchase, sale, reception, lease, sub-lease and/or the operation of land and/or offshore rigs and of any related equipment together with any commercial, financial or industrial operation and any transaction which, directly or indirectly, relate to such activities.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is set at sixty thousand Romanian new leu (RON 60,000.-) represented by sixty thousand (60,000) shares in registered form, having a par value of one Romanian new leu (RON 1.-) each, all of which are subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.



7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may appoint class A managers and class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least eight (8) days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of a majority of class A managers present or represented and a majority of class B managers present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.**

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the share-

holders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

13.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are circulated by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures shall be in handwritten form. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

### *Subscription and payment*

Amromco Lux II S.à r.l., represented as stated above, subscribes to sixty thousand (60,000) shares, in registered form, having a par value of one Romanian new leu (RON 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of sixty thousand Romanian new leu (RON 60,000.-), it being understood that such contribution in cash shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of sixty thousand Romanian new leu (RON 60,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:
  - David Wayne RUTLEDGE, manager, born on September 17, 1952 in Missouri, United States of America, with professional address at 2722, Morganfair, 77450 Katy, Texas, United States of America; and

- Robert Thrift KENDALL, manager, born on December 16, 1982 in Michigan, United States of America, with professional address at 16225, Park Ten Place, floor Suite 850, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Harald THUL, business unit director, born on March 13, 1972 in Bonn - Beul, Germany, with professional address at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Neela GUNGAPERSAD, business unit director, born on January 17, 1972 in Mauritius, with his professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

3. The registered office of the Company is set at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour de février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Amromco Lux II S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de soixante-deux mille six cent cinquante-sept Leu roumain (RON 62.657,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161397.

représentée par Annick Braquet, employée de l'Etude de Me Henri Hellinckx, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "AMR Energy Services S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous les titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments

financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société consiste également en l'achat, la vente, la réception, la location, la sous-location et/ou l'exploitation sur terre et en mer de stations de forage et de tout matériel connexe ainsi que toute opération commerciale, financière ou industrielle et toute transaction qui, directement ou indirectement, se rapporte à ces activités.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tout emprunt, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à soixante mille Leu roumains (RON 60.000,-) représenté par soixante mille (60.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Leu roumain (RON 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

Les associés peuvent nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins huit (8) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, le Conseil ne délibère et n'agisse alors valablement que si au moins un gérant de classe A est présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B est présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, dans la mesure où, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'une majorité de gérants de classe A présente ou représentée et une majorité de gérants de classe B présente ou représentée.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants à la condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société soit alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote



(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représentée.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Si le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même endroit.

13.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuelle et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont circulées par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures doivent être sous forme manuscrite. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

Amromco Lux II S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante mille (60.000) parts sociales, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Leu roumain (RON 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de soixante mille Leu roumain (RON 60.000), étant entendu que cet apport en numéraire sera intégralement affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de soixante mille Leu roumain (RON 60.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.300.-

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

a. David Wayne RUTLEDGE, gérant, né le 17 septembre 1952 au Missouri, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 2722, Morganfair, 77450 Katy, Texas, Etats-Unis d'Amérique; et

b. Robert Thrift KENDALL, gérant, né le 16 décembre 1982 au Michigan, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 16225, Park Ten Place, floor Suite 850, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Harald THUL, business unit director, né le 13 mars 1972 à Bonn-Beul, Allemagne, résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Neela GUNGAPERSAD, business unit director, née le 17 janvier 1972 à Maurice, résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et



- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

3. Le siège social de la Société est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2014. Relation: LAC/2014/8450. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Référence de publication: 2014032094/537.

(140036514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

#### **O Cancioneiro Do Alto Minho, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 9, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg F 9.853.

#### STATUTS

Entre les soussignés agissant comme membres fondateurs, à savoir:

- Umberto RIBEIRO DA SILVA, fonctionnaire de l'État, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à 9 rue Glesener L-1631 Luxembourg

- Tania Marisa DE ALMEIDA FERNANDES, apprentie-coiffeuse, de nationalité portugaise domiciliée à 3, Cour du Couvent L-1362 Luxembourg

- Steven GASPARD ROCHA, étudiant, de nationalité portugaise, domicilié à 2 rue Joseph Weber L-2717 Luxembourg

- Cindy DA COSTA ROCHA, éducatrice en formation, de double nationalité luxembourgeoise, domiciliée à 7, route de Diekirch L-6430 Echternach

- Marisa Alexandra BAPTISTA MACHADO, étudiante, de nationalité portugaise, domiciliée à 2, Grand-Rue L-8826 Perlé

Et toutes personnes qui deviendront membres par la suite, il a été formé une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège - Objet -Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** L'Association porte la dénomination «O Cancioneiro do Alto Minho» association sans but lucratif.

**Art. 2. Siège social.** L'Association a son siège à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 3. Objet.** L'Association a pour but de promouvoir le folklore, la culture, les us et coutumes ainsi que les costumes traditionnels de la région du Alto Minho du Portugal.

Elle a également pour but de divulguer et préserver toutes les traditions au travers de danses, de chants, de costumes, et de représentations ethnographiques de la région de l'Alto Minho.

L'Association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse. Elle veille au développement de liens cordiaux entre ses membres, à l'exclusion de tout esprit de concurrence.

**Art. 4. Durée.** L'Association est constituée pour une durée indéterminée.

## Titre II. Membres - Admission - Démission - Exclusion - Cotisations

**Art. 5. Membres.** L'Association se compose d'une part des membres fondateurs listés dans les présents statuts, des membres actifs et membres non-actifs, et d'autre part de membres d'honneur:

Sont qualifiés de membres actifs, les personnes physiques participant activement à toutes les activités de l'Association.

Sont qualifiés de membres non-actifs, les personnes physiques contribuant financièrement à l'Association et réglant leurs cotisations annuellement.

Membres d'honneur:

La qualité de membre d'honneur peut être octroyée à une personne physique ou morale à qui le Conseil d'Administration désire rendre hommage pour le soutien apporté à l'Association, ou qui, par sa fonction, peut contribuer à son développement. Les membres d'honneur jouissent dans l'Association d'un statut consultatif.

Le nombre de membres est illimité, mais ne peut être inférieur à trois.

Peut devenir membre de l'Association, toute personne physique de tout âge. Les personnes physiques de moins de 12 ans, devront impérativement être accompagnées par un parent ou par un adulte responsable aux répétitions, aux représentations ou tout autre événement de l'Association.

**Art. 6. Admission.** Toute personne qui désire devenir membre actif doit présenter sa demande verbale ou écrite au conseil d'administration, qui statue sur l'admission.

En cas de rejet de la demande d'admission, le conseil d'administration n'est pas tenu de justifier sa décision à l'égard du candidat.

Les demandes d'admission impliquent l'adhésion sans réserve aux statuts de l'Association et à son règlement intérieur.

La qualité de membre non-actif est acquise après versement de la cotisation. Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le conseil d'administration.

L'admission des membres d'honneur est décidée par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers des voix, sur proposition d'un membre de l'Association.

**Art. 7. Démission.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'Association après en avoir informé par écrit le conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout membre non-actif qui refuse de s'acquitter de la cotisation lui incombant, après le délai de deux mois à compter du jour de l'échéance.

**Art. 8. Exclusion.** Les membres peuvent être exclus de l'Association, sur proposition du conseil d'administration, par décision de l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'Association, ou aux intérêts des autres membres.

Tout membre contre qui une mesure d'exclusion est proposée, sera convoqué par courrier simple ou électronique à une Assemblée Générale pour y être entendu en ses explications. Ladite Assemblée statuera, même si l'intéressé dûment convoqué ne se présente pas.

A partir du jour de la proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'Administration, jusqu'à la décision définitive de l'Assemblée Générale, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de son éventuel mandat social.

La décision d'exclusion d'un membre prise par l'Assemblée Générale n'est pas susceptible de recours. Elle lui est notifiée par l'envoi d'un courrier simple ou électronique.

**Art. 9. Cotisations.** Les membres non-actifs paient une cotisation fixée annuellement par le conseil d'administration.

Les cotisations annuelles sont exigibles soit le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour tous les membres non-actifs de l'Association à cette date, soit à la date d'admission pour les personnes admises en cours d'année. Elles restent définitivement acquises à l'association quelque que soit la date à laquelle s'opère la qualité de membre.

## Titre III. Assemblées Générales

**Art. 10. Composition - Pouvoirs.** L'Assemblée Générale, qui se compose de tous les membres actifs et non-actifs de l'Association à condition que ces derniers aient réglé leur cotisation, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement deux fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent.

Les membres d'honneur peuvent assister à l'Assemblée Générale avec une voix consultative.

L'Assemblée Générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément accordés par la loi ou par les présents statuts. Sont notamment réservées à sa compétence: les modifications aux statuts, la nomination ou la révocation des membres du Conseil d'Administration, l'approbation des comptes et budgets, la dissolution volontaire de l'Association et l'exclusion de membres.

**Art. 11. Convocations - Réunions.** L'Assemblée Générale se réunit annuellement et de plein droit au cours du premier et du troisième trimestre de chaque année, au jour, heure et lieu indiqués dans la convocation.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration autant de fois que nécessaire. Elle doit l'être lorsque un cinquième des membres en font la demande par écrit, en précisant le ou les points apportés à l'ordre du jour.

Les convocations à l'Assemblée Générale contenant l'ordre du jour sont adressées, par courrier simple ou électronique, à chaque membre quinze jours au moins avant la réunion. Pour les convocations aux Assemblées Générales extraordinaires, le délai est de quinze jours avant la réunion.

Les Assemblées sont présidées par le Président de l'Association ou, à défaut, par le Vice-Président ou par le Trésorier.

**Art. 12. Présence - Votes - Modification des statuts.** L'Assemblée Générale est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents. Elle ne peut statuer que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Chaque membre possède une voix.

L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les statuts.

Pour procéder à une modification des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si l'objet de cette modification est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres. La proposition de modification doit être adoptée à la majorité des deux tiers des voix présentes. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée, qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, soit encore sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix.

**Art. 13. Résolutions - Procès-verbaux.** Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées dans les procès-verbaux, signés par le Président et un membre du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux sont tenus à la disposition des membres et des tiers au siège de l'Association.

#### **Titre IV. Conseil d'Administration**

**Art. 14. Composition - Elections - Durée du mandat.** L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au plus élus parmi les membres de l'Association. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale. Les membres du conseil d'administration désignent entre eux un Président, un Vice-Président, deux Secrétaires ainsi qu'un Trésorier.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de trois ans par l'Assemblée Générale.

Les membres sortants sont rééligibles. Tout membre du Conseil peut démissionner avant la fin de son mandat, quelle qu'en soit la raison.

En cas de vacance d'un poste occupé, le conseil d'administration peut nommer un remplaçant qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le conseil d'administration peut déléguer certaines responsabilités à un comité restreint, dont il détermine la composition et les pouvoirs spécifiques.

Le conseil d'administration pourra se doter d'un règlement interne et pourra adopter un règlement interne applicable aux membres de l'Association.

**Art. 15. Réunions - Votes - Procès-verbaux.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président ou de son Vice-Président, par courrier électronique, au moins une fois par an. Au moins la moitié des membres doit être présente pour que les décisions du conseil d'administration soient valables. Celles-ci sont prises à la majorité des membres présents.

**Art. 16. Pouvoirs - Signature.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'Association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'Assemblée Générale conformément à l'objet de l'Association.

Il représente l'Association dans les relations avec les tiers. Pour que l'Association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration en fonctions est nécessaire.

#### **Titre V. Divers**

**Art. 17. Exercices social - Budget.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre. Par exception, le premier exercice débutera le jour de la constitution de l'Association pour se clôturer le 31 décembre 2014.

Chaque année, le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport d'activités et les comptes de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale désignera deux membres qui ne pourront pas être membres du Conseil d'Administration pour procéder à la vérification des comptes et faire rapport à l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** Pour prononcer la dissolution de l'Association, l'Assemblée Générale doit se réunir en session spéciale, conformément à la procédure prévue aux articles 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée. Pour délibérer valablement, les deux tiers au moins de ses membres doivent être présents ou représentés. Si l'Assemblée Générale n'est pas en nombre, il sera convoqué une seconde session de l'Assemblée Générale qui pourra alors prononcer la dissolution quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

La dissolution est prononcée lorsque deux tiers au moins des membres ont voté en ce sens.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale nommera un ou plusieurs liquidateurs. Son patrimoine sera remis à titre de don à une association similaire ou à une oeuvre de bienfaisance, sur proposition du Conseil d'Administration.

**Art. 19. Ressources.** Les ressources de l'Association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur,
- les recettes provenant de manifestations,
- de tout autre revenu découlant de son activité.

**Art. 20. Bénévolat.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'Association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 21. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Signatures

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2014032041/164.

(140034808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

**DIF Infra 3 Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 184.826.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth of February.

Before us, the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DIF Infra 3 UK Partnership, a limited partnership incorporated under the laws of England, having its office at 30 Saint Mary Axe, London, EC3A 8BF, United Kingdom,

represented by DIF Infra 3 UK Partner Limited, registered under the number 08067514 (England and Wales) (the Sole Shareholder);

hereby represented by Frederik Kuiper, Legal Manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "DIF Infra 3 Holding Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the General Meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.



(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, within 6 (six) months from the closing of the financial year.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) December 2014.

### *Subscription and payment*

DIF Infra 3 UK Partnership, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by way of contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following legal entity is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

DIF Management Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B 156.872 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

2. The registered office of the Company is located at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de février.

Par devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

DIF Infra 3 UK Partnership, un Partnership de droit anglais, ayant son siège à 30 Saint Mary Axe, London, EC3A 8BF, Royaume-Uni, représenté par DIF Infra 3 UK Partner Limited, immatriculé sous le numéro 08067514 (Angleterre et Pays de Galles) (l'Associé Unique);

ici représenté par Frederik Kuiper, legal manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing-privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "DIF Infra 3 Holding Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

##### **Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant et de l'associé envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

#### **Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels.

Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

DIF Infra 3 UK Partnership, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1,200.-

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

3. La société suivante est nommée en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée:

DIF Management Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 156.872 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

4. Le siège social de la Société est situé au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand- duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: F. KUIPER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2014. Relation: LAC/2014/7777. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Référence de publication: 2014032206/492.

(140036361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

---

#### **B&B Platinum SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.961.

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "B&B PLATINIUM SPF", ayant eu son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romain et dont le contrat de domiciliation a été dénoncé avec effet en date du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés, à savoir le 9 novembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137961, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1188 du 16 mai 2008,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Tonino LUISI, employé, demeurant à L-7595 Reckange/Mersch, 25, rue de Septfontaines, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Fixation du siège social au 36-38, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2. Acceptation de la démission Monsieur Guillaume BERNARD de sa fonction de commissaire aux comptes, avec décharge;

3. Nomination d'un nouvel administrateur unique et détermination de la durée de son mandat;

4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat;

5. Réduction du capital à hauteur de trois cent soixante-neuf mille euros (369.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par annulation de trois mille six cent quatre-vingt-dix (3.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et remboursement du montant de trois cent soixante-neuf mille euros (369.000,- EUR) aux actionnaires actuels, l'annulation et le remboursement étant réalisés en proportion de leur participation dans le capital social;

6. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

7. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à l'administrateur unique pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des actions, résultant du point (5); et

8. Divers.

B) Que l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), dûment représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'Assemblée, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de fixer le siège social à L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-Rue, et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts."

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide:

- d'accepter la démission Monsieur Guillaume BERNARD de sa fonction de commissaire aux comptes et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;

- de nommer Monsieur Tonino LUISI, employé, né à Turi (BA) (Italie), le 16 avril 1970, demeurant à L-7595 Reckange/Mersch, 25, rue de Septfontaines, comme administrateur unique, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019;

- de nommer Monsieur Benoît COURTIN, employé, né à Metz (France), le 23 mars 1979, demeurant à F-57000 Metz, 44b, avenue Foch, comme nouveau commissaire aux comptes de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de réduire le capital social à hauteur de trois cent soixante-neuf mille euros (369.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), par annulation de trois mille six cent quatre-vingt-six (3.690) actions d'une valeur nominale de cent euros



(100,- EUR) chacune et remboursement du montant de ladite somme de trois cent soixante-neuf mille euros (369.000,- EUR) à l'Actionnaire Unique.

Tous pouvoirs sont conférés à l'administrateur unique pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des actions remboursées et au remboursement de l'Actionnaire Unique.

*Délai de remboursement:*

Le notaire a attiré l'attention de l'Actionnaire Unique sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif à l'Actionnaire Unique ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-avant, l'Actionnaire Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.”

*Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à l'administrateur unique pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des actions, conformément à la troisième résolution ci-dessus.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT, GOERES, LUISI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 février 2014. LAC/2014/5836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014032110/109.

(140035955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

**Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 194.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.046.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Castlelake Aviation II, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4674771 (the “Shareholder 1” or the “Contributor 1”);

- Castlelake II, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4915729 (the “Shareholder 2” or the “Contributor 2”); and

- Castlelake II Opportunities, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 5004095 (the “Shareholder 3” or the “Contributor 3”, together with the Shareholder 1 and the Shareholder 2 being collectively referred to hereafter as the “Shareholders”);

all hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the sole shareholders of Aircraft Solutions Lux XIV S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 171046 and with a share capital of USD 120,000, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2361 dated 21 September 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have been last amended by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, prenamed, on 2 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2347 dated 24 September 2013.

II.- That the 70,000 (seventy thousand) class A shares and the 50,000 (fifty thousand) class B shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda the Shareholders expressly state having been duly informed about beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Creation of a new class of shares in the share capital of the Company;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 74,000 (seventy-four thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 120,000 (one hundred twenty thousand United States Dollars) to USD 194,000 (one hundred ninety-four thousand United States Dollars) by the issuance of 55,000 (fifty-five thousand) new class B shares and 19,000 (nineteen thousand) new class C shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar);
4. Subscription and payment by the shareholders for the new shares by way of contributions in cash;
5. New composition of the shareholding of the Company;
6. Amendment of the first and second paragraphs of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

It is resolved to create a new class of shares in the share capital of the Company, with same rights and obligations as the class A shares and the class B shares of the Company, then to be the class C shares.

#### *Third resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 74,000 (seventy-four thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 120,000 (one hundred twenty thousand United States Dollars) to USD 194,000 (one hundred ninety-four thousand United States Dollars) by the issuance of 55,000 (fifty-five thousand) new class B shares and of 19,000 (nineteen thousand) new class C shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), to be fully subscribed and paid up by the Shareholders through contributions in cash.

#### *Contributors' Interventions - Subscriptions - Payments*

Thereupon intervenes the Contributor 1, represented as stated here above. The Contributor 1 declares to subscribe 38,500 (thirty-eight thousand five hundred) new class B shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Shares 1"), and to fully pay them by way of a contribution in cash amounting to USD 38,500 (thirty-eight thousand five hundred United States Dollars) (the "Contribution 1").

Thereupon intervenes the Contributor 2, represented as stated here above. The Contributor 2 declares to subscribe 16,087 (sixteen thousand eighty-seven) new class B shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States



Dollar) (the "Shares 2"), and to fully pay them by way of a contribution in cash amounting to USD 16,087 (sixteen thousand eighty-seven United States Dollars) (the "Contribution 2").

Thereupon intervenes the Contributor 3, represented as stated here above. The Contributor 3 declares to subscribe 413 (four hundred thirteen) new class B shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Shares 3"), and to fully pay them by way of a contribution in cash amounting to USD 413 (four hundred thirteen United States Dollars) (the "Contribution 3").

Thereupon intervenes the Contributor 1, represented as stated here above. The Contributor 1 declares to subscribe 19,000 (nineteen thousand) new class C shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Shares 4"), and to fully pay them by way of a contribution in cash amounting to USD 19,000 (nineteen thousand United States Dollars) (the "Contribution 4").

*Fourth resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor 1 of the Shares 1 through the Contribution 1, as well as the subscription and the payment by the Contributor 2 of the Shares 2 through the Contribution 2, and the subscription and the payment by the Contributor 3 of the Shares 3 through the Contribution 3, and the subscription and the payment by the Contributor 1 of the Shares 4 through the Contribution 4.

*Evidence of the Contributions' existence*

A proof of the Contribution 1 as well as of the Contribution 2, of the Contribution 3 and of the Contribution 4 have been given.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Castlelake Aviation II, L.P.: (i) 49,000 (forty-nine thousand) class A shares, (ii) 73,500 (seventy-three thousand five hundred) class B shares and (iii) 19,000 (nineteen thousand) class C shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).

- Castlelake II, L.P.: (i) 19,950 (nineteen thousand nine hundred fifty) class A shares and (ii) 30,712 (thirty thousand seven hundred and twelve) class B shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).

- Castlelake II Opportunities, L.P.: (i) 1,050 (one thousand fifty) class A shares and (ii) 788 (seven hundred eighty-eight) class B shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).

The notary acts that all the 70,000 (seventy thousand) class A shares, 105,000 (one hundred five thousand) class B shares and 19,000 (nineteen thousand) class C shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Sixth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution 1, the Contribution 2, the Contribution 3 and the Contribution 4 having been fully carried out, it is resolved to amend the first and the second paragraphs of article 5 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

"The Company's share capital is set at one hundred ninety-four thousand United States Dollars (USD 194,000) represented by seventy thousand (70,000) class A shares (the "Class A Shares"), one hundred five thousand (105,000) class B shares (the "Class B Shares") and nineteen thousand (19,000) class C shares (the "Class C Shares") all shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are together referred to as the "Shares".

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Castlelake Aviation II, L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4674771 (l'«Associé 1» ou l'"Apporteur 1");

- Castlelake II, L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4915729 (l'«Associé 2» ou l'"Apporteur 2"); et

- Castlelake II Opportunities, L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5004095 (l'«Associé 3» ou l'"Apporteur 3", ensemble avec l'Associé 1 et l'Associé 2 collectivement désignés ci-après comme les "Associés");

tous ici représentés par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les seuls associés de Aircraft Solutions Lux XIV S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171046 et ayant un capital social de 120.000 USD, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2361 en date du 21 septembre 2012 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, prénommée, en date du 2 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2347 en date du 24 septembre 2013.

II.- Que les 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales de classe A et les 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés déclarent expressément avoir été préalablement et dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales dans le capital social de la Société;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 74.000 USD (soixante-quatorze mille Dollars Américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 120.000 USD (cent vingt mille Dollars Américains) à 194.000 USD (cent quatre-vingt-quatorze mille Dollars Américains) par l'émission de 55.000 (cinquante-cinq mille) nouvelles parts sociales de classe B et 19.000 (dix neuf mille) nouvelles parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;

4. Souscription et paiement par les associés des nouvelles parts sociales par la voie d'apports en numéraire;

5. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

6. Modification des premier et second paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter ces actions;

et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chacun des documents.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales dans le capital social de la Société, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales de classe A et que les parts sociales de classe B de la Société, lesquelles seront alors les parts sociales de classe C.

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 74.000 USD (soixante-quatorze mille Dollars Américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 120.000 USD (cent vingt mille Dollars Américains) à 194.000 USD (cent quatre-vingt-quatorze mille Dollars Américains) par l'émission de 55.000 (cinquante-cinq mille) nouvelles parts sociales de classe B et de 19.000 (dix-neuf mille) nouvelles parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, devant être entièrement libérées et payées par les associés par voie d'apports en numéraire.

*Interventions des Apporteurs - Souscriptions - Paiements*

Ici intervient l'Apporteur 1, représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur 1 déclare souscrire 38.500 (trente-huit mille cinq cents) nouvelles parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les "Parts Sociales 1"), et les payer entièrement par voie d'un apport en numéraire consistant en une créance d'un montant de 38.500 USD (trente-huit mille cinq cent Dollars Américains) (l'"Apport 1").

Ici intervient l'Apporteur 2, représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur 2 déclare souscrire 16.087 (seize mille quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les "Parts Sociales 2"), et les payer entièrement par voie d'un apport en numéraire consistant en une créance d'un montant de 16.087 USD (seize mille quatre-vingt-sept Dollars Américains) (l'"Apport 2").

Ici intervient l'Apporteur 3, représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur 3 déclare souscrire 413 (quatre cent treize) nouvelles parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les "Parts Sociales 3"), et les payer entièrement par voie d'un apport en numéraire consistant en une créance d'un montant de 413 USD (quatre cent treize Dollars Américains) (l'"Apport 3").

Ici intervient l'Apporteur 1, représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur 1 déclare souscrire aux 19.000 (dix neuf mille) nouvelles parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (les "Parts Sociales 4"), et les payer entièrement par voie d'un apport en numéraire consistant en une créance d'un montant de 19.000 USD (dix-neuf mille Dollars Américains) (l'"Apport 4").

*Quatrième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur 1 des Parts Sociales 1 par voie de l'Apport 1, ainsi que la souscription et le paiement par l'Apporteur 2 des Parts Sociales 2 par voie de l'Apport 2, la souscription et le paiement par l'Apporteur 3 des Parts Sociales 3 par voie de l'Apport 3 et la souscription et le paiement par l'Apporteur 1 des Parts Sociales 4 par voie de l'Apport 4.

*Preuve de l'existence des Apports*

Une preuve de l'Apport 1 ainsi que de l'Apport 2, de l'Apport 3 et de l'Apport 4 ont été apportées.

*Cinquième résolution:*

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Castlelake Aviation II, L.P.: (i) 49.000 (quarante-neuf mille) parts sociales de classe A, (ii) 73.500 (soixante-treize mille cinq cent) parts sociales de classe B et (iii) 19.000 (dix-neuf mille) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

- Castlelake II, L.P.: (i) 19.950 (dix-neuf mille neuf cent cinquante) parts sociales de classe A, (ii) 30.712 (trente mille sept cent douze) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

- Castlelake II Opportunities, L.P.: (i) 1.050 (mille cinquante) parts sociales de classe A et (ii) 788 (sept cent quatre-vingt-huit) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Le notaire prend acte que les 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales de classe A, 105.000 (cent cinq mille) parts sociales de classe B et 19.000 (dix-neuf mille) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Sixième résolution:*

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent et l'Apport 1, l'Apport 2, l'Apport 3 et l'Apport 4 ayant été entièrement libérés, il est décidé de modifier les premier et second paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-quatorze mille Dollars Américains (194.000 USD) représenté par soixante-dix mille (70.000) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), cent cinq mille (105.000) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B") et dix-neuf mille (19.000) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C") toutes les parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (1 USD) chacune».

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C sont ensemble désignées comme les "Parts Sociales".

Aucune autre modification n'est à effectuer à cet article.

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, dépenses, rémunérations et autres charges, sous quelque forme que ce soit, qui devront être supportés par la Société ou qui lui seront facturés en rapport avec son augmentation de capital, sont estimés approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire susmentionné, le jour indiqué en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte avec nous notaire.

Le notaire susmentionné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2014. Relation: EAC/2014/503. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032064/261.

(140035981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

### **Elterevereenegung vun der Regionalschoul Uewersauer a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9655 Harlange, 15, rue Mgr. Fallize.

R.C.S. Luxembourg F 9.855.

#### STATUTS

Entre les soussignés:

Madame Freis-Kieffer Cornelia demeurant à 19, an der Greschen, L-9689 Tarchamps

Monsieur Hut Manuel demeurant à 4, um Waeschbur, L-9662 Kaundorf

Madame Karier Joëlle demeurant à 9, um Wäisse Steen L-9653 Goesdorf

Madame Keiser-Kohnen Florence demeurant à 33, um Knupp L-9678 Nothum

Madame Koeune-Bertemes Marguerite demeurant à 11, rue Bunny L-9657 Harlange

Madame Meyers-Weber Annick demeurant à 17, Burewee L-9665 Liefrange

Madame Pletschette-Peters Simone demeurant à 13, Duerfstrooss L-9678 Nothum

Madame Schumacher-Warmerdam Nathalie demeurant à 20, um Knupp L-9678 Nothum

Madame Weber-Büeck Carole demeurant à 26, rue Abbé Welter L-9690 Watrange

Il est créé une association sans but lucratif, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les statuts ci-après

#### **I. Dénomination - Siège - Durée - Objet**

1) L'association portera la dénomination «Elterevereenegung vun der Regionalschoul Uewersauer a.s.b.l.»

2) L'association a son siège à Harlange - Ecole régionale Uewersauer, 15 rue Mgr. Fallize, 9655 Harlange

3) Elle est constituée pour une durée illimitée.

4) L'association a pour but:

a) de contribuer à la prospérité et au bien-être du centre scolaire de Harlange, dans le respect des lois et règlements régissant l'enseignement primaire et public dans notre pays et des règlements communaux internes

b) de favoriser le dialogue permanent entre les parents d'une part, le comité d'école, les élèves et les autorités scolaires d'autre part

c) d'encourager les contacts et échanges de vue entre les parents

d) de collaborer d'une manière constructive à l'éducation scolaire des élèves

- e) d'aider les parents dans leur rôle éducatif
  - f) de transmettre aux autorités scolaires les suggestions des parents d'élèves en matière d'administration, d'organisation, de qualité, de développement et réussite scolaire
  - g) de prendre l'initiative et la responsabilité des contacts et des échanges réguliers (au moins trois fois par an) avec le comité d'école
- 5) Toute activité à caractère ou à but politique est expressément exclue.
- 6) L'association peut collaborer avec toutes les instances et organisations susceptibles de lui prêter concours utile pour atteindre ses objets.

## II. Membres

- 7) Le nombre des membres ne peut être inférieur à vingt.
- 8) L'association se compose de membres actifs et des membres honoraires. Peut être nommé membre actif par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration toute personne physique ou morale ayant rendu des services ou fait don à l'association. Les membres honoraires jouissent, à l'exception du droit de vote, des mêmes droits que les membres actifs.
- Peuvent être membres actifs de l'association, les parents d'enfants qui fréquentent les classes préscolaires ou primaires au sein de l'École Régionale Uewersauer et les personnes justifiant qu'ils ont la charge d'un enfant élève de l'école régionale Uewersauer.
- 9) Les membres actifs paient une cotisation annuelle, dont le montant et les conditions de versement sont déterminés par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration.
- Dans un ménage, le mari et l'épouse peuvent devenir membre individuellement sous condition de payer leurs cotisations individuelles.
- Ainsi, les deux personnes (père et mère) sont membres de l'association.
- 10) Peuvent être (sous paiement de la cotisation annuelle) membres de l'association, même s'ils n'ont pas d'enfants à l'école régionale Uewersauer et jouent un rôle de membre consultatif:
- a) les entrepreneurs de transports qui desservent le centre scolaire, en ce qui concerne les questions et les difficultés éventuelles en relation avec le transport d'élèves,
  - b) un délégué du personnel enseignant,
  - c) le concierge de l'école régionale Uewersauer.
- 11) Sont sortants et ne plus rééligibles les parents, dont les enfants ne fréquentent plus, au moment de l'assemblée générale, les classes de l'école régionale Uewersauer.
- 12) Tout membre de l'association peut à tout moment démissionner moyennant notification écrite au conseil d'administration.
- 13) Pour les actes portant préjudice à l'association, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.
- 14) L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social, même pas à un remboursement partiel de la cotisation.

## III. Le conseil d'administration

- 14) L'association est gérée par un conseil d'administration qui se compose au minimum de 5 membres. L'assemblée générale élit les membres du conseil d'administration à la majorité des voix.
- Le mandat des administrateurs a une durée de deux ans. Les membres sont rééligibles, à condition qu'ils aient la charge d'un enfant à l'école régionale «Uewersauer».
- Le mari et l'épouse ne peuvent pas être simultanément membres du conseil d'administration.
- Les mandats des membres du conseil d'administration désignées en annexe de ce document prennent fin à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2014-2015.
- 15) Le conseil d'administration élit en son sein à la simple majorité des voix un(e) président(e), un(e) vice-président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(ère).
- 16) Les membres du conseil d'administration exercent leur mandat à titre gratuit.
- 17) Le conseil d'administration se réunit chaque fois qu'il juge utile, et au moins une fois par trimestre scolaire, sur la convocation de son président ou de son remplaçant. Il ne pourra délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres.
- Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal signé par le président et le secrétaire. Les administrateurs pourront en prendre connaissance.
- Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

18) Le conseil d'administration est le représentant légal de l'association dans les relations avec les particuliers et les pouvoirs publics.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à un de ses membres ou même à un tiers qui adhère aux buts de l'association.

Sauf décision contraire, le président représente le conseil d'administration.

Le président signe, conjointement avec le trésorier, vice-président ou secrétaire toutes les pièces qui engagent la responsabilité de l'association.

Le conseil d'administration gère les finances de l'association et en dispose à charge d'en rendre compte annuellement à l'assemblée générale.

#### **IV. L'assemblée générale**

19) L'année sociale correspond à l'année scolaire.

20) L'assemblée générale ordinaire aura lieu une fois par an, dans le courant du premier trimestre scolaire. Le conseil d'administration fixera la date et l'ordre du jour.

21) Le conseil d'administration pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il jugera utile ou nécessaire.

22) Toute convocation à l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres par lettre au moins huit jours avant la date fixée. L'ordre du jour doit être annexé à cette convocation.

23) Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres actifs, les membres honoraires n'ayant pas de droit de vote à l'assemblée.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le mari et l'épouse, membres actifs disposent chacun séparément d'un droit de vote.

Il est rendu compte des activités de l'exercice écoulé et de la situation financière.

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé et le projet du budget du prochain exercice.

24) Toute réunion de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant signature du président et du secrétaire. Les membres pourront en prendre connaissance.

#### **V. Les organes de surveillance**

25) Les opérations financières de l'association sont surveillées par deux commissaires aux comptes, qui seront élus par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple des voix. Leur mandat a une durée de deux ans.

#### **VI. Fonds social**

26) Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations de ses membres
- b) de subsides
- c) des dons en sa faveur
- d) des intérêts de fonds placés
- e) des produits des activités de l'association

#### **VII. Dissolution de l'Association**

27) En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant après extinction du passif, sera versé à une oeuvre de bienfaisance sur proposition du conseil d'administration et décision de l'assemblée générale.

28) La procédure de dissolution sera réglée par les dispositions y relatives de la loi du 21.04.1928 sur les associations sans but lucratif.

#### **VIII. Entrée en vigueur**

29) Pour les cas non prévus par les présents statuts les associés se réfèrent à la loi du 21.04.1928 sur les associations sans but lucratif.

30) Sur une annexe sont nommés les membres qui forment le conseil d'administration.

Harlange, le 5. février 2014.

Annick Weker / Simone Peters / Nathalie Warmerdam / Florence Kohlen / Carole Bück / Bertemes Marguerite / Kieffer Camelia / Hut Manuel / Karier Joëlle

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2014032047/134.

(140035284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---



**Accelya International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 184.090.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 18 février 2014 que les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une durée se terminant à la date de l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2018:

- Monsieur Philippe Lesueur, né le 21 septembre 1951 à Pornichet (France) résidant professionnellement au 3, boulevard des Bouvets, F-92000 Nanterre (France), a été nommé en tant qu'administrateur de classe A de la Société;

- Monsieur José Maria Hurtado Carrasco, né le 29 octobre 1972 à Barcelone (Espagne) résidant professionnellement au 567, Avenida Diagonal, E-08029 Barcelone (Espagne), a été nommé en tant qu'administrateur de classe A de la Société;

- DARaksia Invest S.a r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 1, allée des Sorbiers, L-8152 Bridel (Luxembourg), étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B156716, et étant représentée par Mme Sylvie Rodrigues, née le 2 novembre 1971 à Macon (France) et résidant professionnellement au 1, allée des Sorbiers, L-8152 Bridel (Luxembourg), a été nommée en tant qu'administrateur de classe B de la Société; et

- Monsieur Marc Elvinger, né le 10 janvier 1975 à Luxembourg (Luxembourg) résidant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé en tant qu'administrateur de classe B de la Société.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

*Classe A administrateurs:*

Anne-Claire Louvet-Boutant

Stéphane Mulard

Philippe Lesueur

José Maria Hurtado Carrasco

*Classe B administrateurs:*

Christophe El Gammal

Patrick Santer

DARaksia Invest S.à r.l., représentée par Mme Sylvie Rodrigues

Marc Elvinger

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014032061/36.

(140036174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

**DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 32.300,20.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

—  
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 24 février 2014, que l'associé de la Société, DH Services Employee Benefit Trust représenté par son trustee, RBC cees Trustee Limited, a transféré 1.500 parts sociales ordinaires de catégorie B, qu'il détenait dans la Société, à RBC cees Nominees Limited;

En conséquence de ce transfert, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

RBC cees Nominees Limited . . . . .	25.143 parts sociales ordinaires de catégorie A 255.785 parts sociales ordinaires de catégorie B
DH Services Employee Benefit Trust représenté par son trustee, RBC cees Trustee Limited . . . . .	17.240 parts sociales ordinaires de catégorie B
DHC-Holdings . . . . .	1.407.500 parts sociales de préférence de catégorie C
AEA Investors Fund V LP . . . . .	592.972 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Investors Fund V-A LP . . . . .	9.891 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Investors Fund V-B LP . . . . .	3.295 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Investors QP Participant Fund V LP . . . . .	20.379 parts sociales ordinaires de catégorie A



54720

AEA Investors Participant Fund V LP . . . . .	8.015 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Europe Fund II LP . . . . .	123.424 parts sociales ordinaires de catégorie A
2348614 Ontario Limited . . . . .	757.976 parts sociales ordinaires de catégorie A
Monsieur Cletus VON PICHLER . . . . .	2.800 parts sociales ordinaires de catégorie B
G. Richard Wagoner Jr. Trust représenté par son Trustee M. George Richard WAGONER Jr. . . . .	5.600 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 27 février 2014.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014032205/31.

(140036249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

---

**Sotis Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 149.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Sotis Entertainment S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014034983/12.

(140039410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Saqr Qatar (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014034973/12.

(140038897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Silven Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.028.

EXTRAIT

En date du 5 mars 2014, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mr Thomas Sarpcan est acceptée avec effet au 3 octobre 2013, et la démission de Mr Giovanni La Forgia est acceptée avec effet au 5 mars 2014, tous deux en tant que gérants de la Société;
- Mme Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979, à Krumbach, Allemagne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvelle gérante avec effet au 3 octobre 2013 et ce pour une durée indéterminée;
- Mme Laetitia Vauchez, née le 19 juin 1982, à Lons le Saunier, France, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvelle gérante avec effet au 5 mars 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014034977/16.

(140039515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.